



MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Objet du marché :

COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application du Code de la Commande Publique 2019

ACTE D'ENGAGEMENT

AVENANT

N°15

Lot n° : 1a	Intitulé : TERRASSEMENT - RESEAUX
--------------------	--

TITULAIRE du MARCHE

DECREMPS BTP

326, rue de Pierre Longue

74800 AMANCY

DATE DE NOTIFICATION DU MARCHE INITIAL : 13 MARS 2020

FEVRIER 2026

Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE REIGNIER-ESERY

197, Grande Rue

74 930 – REIGNIER-ESERY

Tél : 04 50 43 40 03 - E-mail : secretariatmairie@reignier-esery.com

Personne habilitée à signer le marché : **Le Maire**

Article 2 – Identification du titulaire du marché public

DECREMPS BTP

326, rue de Pierre Longue

74800 AMANCY

Article 3 – Objet du marché initial

Le marché initial est un marché de travaux portant sur l'opération ci-dessous :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COMPLEXE INTERCOMMUNAL SPORTIF ET CULTUREL

Lot 1a : Terrassement - Réseaux

Article 4 – Rappel du montant du marché initial et des précédents avenants

Lot n° : 1a

Intitulé : **TERRASSEMENT-RESAUX**

Le montant du marché et de ses précédents avenants est de :

Montant HT :	724 303,75 €HT
TVA (20%) :	144 860,75 €
Montant TTC :	869 164,50€ TTC

Montant du marché :	569 999,20 € HT	Initial
	629 723,80 € HT	Après avenant n°1
	630 896,10 € HT	Après avenant n°2
	639 043,80 € HT	Après avenant n°3
	638 513,05 € HT	Après avenant n°4
	648 188,05 € HT	Après avenant n°5
	640 988,05 € HT	Après avenant n°6
	654 976,85 € HT	Après avenant n°7
	654 296,85 € HT	Après avenant n°8
	662 938,25 € HT	Après avenant n°9
	710 072,75 € HT	Après avenant n°10
	712 922,75 € HT	Après avenant n°11
	724 303,75 € HT	Après avenant n°12
	732 348,47 € HT	Après avenant n°13
	738 522,72 € HT	Après avenant n°14

Article 5 – Objet de l'avenant n°15

Le présent avenant n°15 a pour objet de prendre en compte une rectification sur le poste Câble d'alimentation du Transformateur Privé y compris dimensionnement et raccordement. En effet, l'alimentation du bâtiment principal prise en charge par ENEDIS a été déduite 2 fois du marché de travaux par l'avenant 6 lié à la FTM 7 et l'avenant 13 lié à la FTM 16. En conséquence, ce poste doit être réintégré au marché de travaux.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Article 6 – Montant et incidence financière de l'avenant n°15

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Plus-value	7 200	1 440	8 640
Moins-values			

Montant de l'avenant n°15	7 200	1 440	8 640
Evolution du montant du marché	+1,26 %		
Variation cumulée du marché	+ 30,83 %		

Article 7 – Nouveau montant du marché après avenant n°15

	Montant € HT	TVA 20%	Montant € TTC
Montant du marché initial suite avenant n°14	738 522,72	147 704,54	886 227,26
Montant de l'avenant n°15	7 200	1 440	8 640
Nouveau montant du marché	745 722,72	149 144,54	894 867,26

Article 8 – Base légale de l'avenant n°15

Le présent avenant est conclu conformément aux dispositions des articles L.2194-3 et R. 2194-7 du code de la commande publique.

Article 9 – Modification du délai de fin de réalisation des travaux

Sans objet.

Article 10 – Annexes à l'avenant n°15

Les documents suivants sont annexés au présent avenant : FTM 01A-18 de la maîtrise d'œuvre.

Article 11 – Signature du titulaire du marché

A, le
Nom, Prénom

Signature & Cachet

Décision du Maître d'ouvrage

Le présent avenant est ACCEPTE

Fait à REIGNIER-ESERY, le /

Autorisé par délibération du

Notifié à l'entreprise titulaire le